



**Communiqué de presse  
22 février 2018**

## **Carte Blanche Partenaires formule 3 propositions concrètes pour atteindre le zéro reste à charge**

**La ministre de la Santé, Agnès Buzyn, a lancé, le 23 janvier dernier, une grande concertation dans le but de proposer d'ici 2022, une solution permettant aux Français d'accéder à des équipements sans reste à charge en optique, en audioprothèse et en dentaire. Acteur de la santé, de la protection sociale et de la prévention, le réseau de soins ouvert Carte Blanche Partenaires propose déjà depuis 2016 une offre d'équipement optique de qualité 100% française et sans reste à charge. Associé à cette concertation, Carte Blanche Partenaires formule des propositions concrètes pour arriver à cet objectif tout en assurant la qualité des équipements et des services.**

Pour assurer réellement l'accès à tous, et notamment des plus modestes, aux soins et équipements de qualité, Carte Blanche Partenaires incite à poursuivre simultanément plusieurs objectifs : maîtriser les tarifs des équipements (sans en dégrader la qualité), repenser le parcours de soins des patients, renforcer l'information des usagers et améliorer la formation des professionnels de santé.

Plus concrètement, parmi ses différentes orientations proposées, Carte Blanche Partenaires formule 3 propositions concrètes pour améliorer les conditions d'accès aux soins et le développement d'une offre sans reste à charge de qualité notamment en optique.

### **Création d'une instance regroupant l'ensemble des acteurs de la filière visuelle placée sous l'autorité de la ministre de la Santé**

Carte Blanche Partenaires propose la création d'une instance placée sous l'autorité de la ministre de la Santé rassemblant tous les acteurs de la filière (médecins ophtalmologues, fabricants, distributeurs, réseaux de soins et complémentaires santé) afin d'établir un référentiel de bonnes pratiques professionnelles pour les prestations de base et complémentaires ainsi que des critères techniques de qualité communs pour les équipements.

### **Instauration d'un double devis systématique dans l'optique**

L'effectivité d'un accès réel aux offres sans reste à charge dépend du niveau d'information délivré aux citoyens. Pour garantir la prise de connaissance et le droit effectif à une offre sans reste à charge, Carte Blanche Partenaires propose la

mise en place d'une obligation pour l'opticien de délivrer un double devis (dont l'un intégrerait une offre sans reste à charge) et ainsi permettre aux porteurs de comparer clairement le coût-qualité des équipements et des prestations de conseil qui leur sont fournies.

Ces devis devront appliquer la normalisation suspendue pour l'instant qui distingue la prestation d'accompagnement et de conseils de la vente de l'équipement lui-même.

## **Mise en place d'une campagne d'informations à destination des usagers**

Carte Blanche Partenaires propose également de déployer une campagne d'information grand public sur la possibilité pour les porteurs d'accéder à une offre reste à charge zéro de qualité. Cette campagne consisterait en la création d'un visuel clair (après consultation de tous les acteurs) qui devra être mis en avant chez tous les opticiens.

### **À propos de Carte Blanche Partenaires :**

Expert en services santé innovants pour ses clients organismes complémentaires santé, Carte Blanche Partenaires est un pivot de la relation entre complémentaires santé, assurés et professionnels de santé avec pour objectif de faciliter l'accès à la prévention et aux soins pour les bénéficiaires tout en gérant la maîtrise des dépenses de santé. Carte Blanche Partenaires intervient dans le domaine des réseaux de professionnels de santé et de l'accompagnement santé avec un réseau de plus de 160 000 partenaires.  
[www.carteblanchepartenaires.fr](http://www.carteblanchepartenaires.fr)

### **Contacts presse**

Hélène BURY  
Responsable Communication Carte Blanche Partenaires  
Tél : 01 53 24 04 38  
[helene.bury@carteblanchepartenaires.fr](mailto:helene.bury@carteblanchepartenaires.fr)

Laure CURIEN  
Agence Confluence  
Tel : 01 40 07 98 27  
[laure.curien@comfluence.fr](mailto:laure.curien@comfluence.fr)